



## Espulser de chez soi par la mairie

Par **bauer**, le **06/01/2008** à **21:25**

apres une crue de 1m 50, troix mois apres l achat de notre maison qui a etait inhabitable avec l autorisation verbal de monsieur le maire nous avont m y un logement style chalet de 40 m carrée pour avoir le minimun pour vivre désament seph année en passée la mairie me reproche

de ne pas avoir demander un permis de construire mais a l époque il ne la pas demander vu l urgence d un relogement aujourd hui je suis prete a faire les démarche néssésaire mais le maire refuse

la maire nous adresse un proces verbal d expulsion etant donnée le prix actuel de l immobilier je ne peut acheter donc je me retrouve a la rue avec ma famille je voudrai savoir mes droits sur cette affaire merci

ps je suis proprietaire du terrain